Publié le : mercredi 7 octobre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D133-DE

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice :
48

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois de septembre, le Conseil de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Salle du Marais à Branges sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
43 + 2 pouvoirs

Date de la convocation :
24 septembre 2026

Etaient présents : M. Anthony VADOT, M. Didier FRANCOIS, Mme Aurélie GRAVALLON, Mme Fabienne BUISSON, M. Vincent CAVALIERE, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. Sébastien MARTINET, M. Pierre VYON, M. Jean-Pierre DALOZ, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Cécile GILLET, Mme Nelly RODOT, M. Robert CHASSERY, Mme Patricia TISSERAND, M. Gérald ROY, Mme Josette LETOUBLON, Mme Hélène OGES, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER (suppléante), M. Guy MASSOT (suppléant), M. Raphaël MOREY, Mme Carine CHEVAILLER, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, M. David COLIN, M. Jean-Philippe LOYER, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Sylvie MARTIN, M. Patrice MARLIN, Mme Alexandra POURPRIX, M. Laurent VAIRET, M. Frédéric CANNARD, Mme Joan BOULEUX, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Etaient excusés : Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Bertrand RODOT, Madame Elodie BERNARD, M. Jacques MOUGENOT pouvoir donné à M. Frédéric BOUCHET, M. Guillaume BADET pouvoir donné à Mme Hélène OGES, M. Stéphane BESSON suppléé par Mme Sabine SCHEFFER, Mme Elise MYAT suppléée par M. Guy MASSOT.

Secrétaire de séance : M. Vincent CAVALIERE.

4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.
C2026-133 Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, que conformément à l'article L542-2 dudit code, les emplois ne peuvent être supprimés qu'après avis du Comité Social Territorial.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Publié le : mercredi 7 octobre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D133-DE

Monsieur le Président EXPOSE :

SHEL (Service Hygiène et Entretien des Locaux) : Suite au déménagement du RPE au sein du PEJF, les missions d'entretien ont été réparties sur d'autres agents. Il est donc nécessaire de diminuer le poste d'agent de propreté des locaux de 26/35ème à 17.5/35ème.

Administration générale : Pour répondre aux besoins des communes membres liés aux absences des secrétaires de mairie et à la difficulté de pourvoir à leurs remplacements dans un délai contraint, il est proposé de créer, à compter du 1er octobre 2026, un poste de secrétaire de mairie itinérante à temps complet sur les cadres d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs

Pôle Vie Scolaire :

- Secrétariat : suite à la réorganisation des missions de ce poste, avec notamment l'ajout de l'enregistrement, la validation et le suivi des fournitures scolaires, il est nécessaire de pérenniser le poste de secrétaire pôle vie scolaire sur la base d'un 21/35ème à compter du 1er octobre 2026.
- Simard : Dans le cadre d'un départ à la retraite d'un agent, conducteur de bus, et de ce fait, de la réorganisation du service, il est proposé la suppression à compter du 1er février 2027, du poste de conducteur(rice) bus à 16.75/35ème

Divers : Dans le cadre des avancements de grade, il est également nécessaire de modifier le tableau des effectifs pour ouvrir les postes aux grades concernés.

Vu le tableau des effectifs annexé,

Vu l'avis favorable du CST du 7 septembre 2026 sur les modifications proposées (suppression/diminution),

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDE DE MODIFIER le tableau des effectifs de la manière suivante :

	Situation actuelle	**Projet**
SHEL		
	Agent de propreté des locaux à 26/35ème	A compter du 1er octobre, **diminution** du poste d'agent de propreté des locaux (annexe cordeliers, maison de santé, et autres services administratifs) à 17.5/35ème
	Agent de propreté des locaux à 35/35ème sur le grade d'adjoint technique	A compter du 1er octobre 2026, **modification du grade** d'adjoint technique à adjoint technique principal de 2ème classe
Administration générale/RH		
	/	A compter du 1er octobre 2026, **création** d'un poste de secrétaire de mairie itinérante à temps complet sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs et des rédacteurs territoriaux.

Publié le : mercredi 7 octobre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D133-DE

RH	Gestionnaire paie à 35/35ème sur le grade des adjoints administratifs	A compter du 1er octobre 2026, **modification du grade** d'adjoint administratif à adjoint administratif principal de 2ème classe
Lecture Publique		
Lecture Publique	Responsable pôle culture à 35/35ème sur le grade de bibliothécaire	A compter du 1er octobre 2026, **modification du grade** de bibliothécaire à bibliothécaire principal
Lecture Publique	Bibliothécaire Varennes-Saint-Sauveur à 30/35ème sur le grade des adjoints du patrimoine de 2ème classe	A compter du 1er octobre 2026, **modification du grade** d'adjoint du patrimoine de 2ème à 1ère classe
Petite enfance		
CMA	Auxiliaire de puériculture à 35/35ème sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale	A compter du 1er octobre 2026, **modification du grade** d'auxiliaire de puériculture de classe normale à classe supérieure
CMA	Assistant(e) d'accueil petite enfance à 35/35ème sur le grade d'ATSEM principal de 2ème classe	A compter du 1er octobre 2026, **modification du grade** d'ATSEM principal de 2ème classe à ATSEM principal de 1ère classe
Crèche Louhans	Assistant(e) d'accueil petite enfance à 30.5/35ème sur le grade d'agent social	A compter du 1er octobre 2026, **modification du grade** d'agent social à agent social principal de 2ème classe
Pôle Vie Scolaire		
Simard	Conducteur(rice) bus à 16.75/35ème	A compter du 1er février 2027, **suppression** du poste de conducteur(rice) bus à 16.75/35ème
Secrétariat	Secrétaire pôle vie scolaire non permanent à 17.5/35ème	A compter du 1er octobre 2026, **création** d'un poste de secrétaire pôle vie scolaire 21/35ème sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs.
Référents	Référent scolaire et assistant de prévention sur le grade des rédacteurs à 35/35ème	A compter du 1er octobre 2026, **modification du grade** de rédacteur à rédacteur principal de 2ème classe
Louhans	Assistant(e) d'éducation (Varlot Louhans) à 23.25/35ème sur le grade d'ATSEM principal de 2ème classe	A compter du 1er octobre 2026, **modification du grade** d'ATSEM principal 2ème classe à 1ère classe
Pôle sport		
Aquabresse	Secrétaire régisseur et agent d'accueil à 35/35ème sur le grade d'adjoint administratif	A compter du 1er octobre 2026, **modification du grade** d'adjoint administratif à adjoint administratif principal de 2ème classe

AUTORISE le recrutement sur les postes en création de contractuels à durée déterminée conformément au Code Général de la Fonction Publique ;

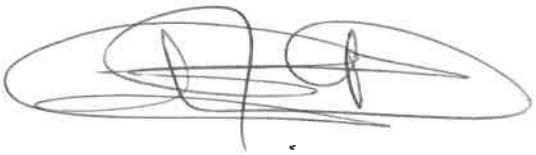
INSCRIT les crédits correspondants au budget 2026.

Publié le : mercredi 7 octobre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D133-DE

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Secrétaire de séance :
Vincent CAVALIERE



Date 07 octobre 2026



Anthony VADOT
Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 07 octobre 2026